



GUINÉE

Procès du massacre de 2009, Moussa Dadis Camara condamné à 20 ans de prison pour crimes contre l'humanité

NIGERIA

Manifestations contre la mauvaise gouvernance et la hausse du coût de la vie, au moins 13 morts enregistrés, selon Amnesty International

CÔTE D'IVOIRE

Variole de singe, six cas détectés dont une guérison enregistrée, selon le gouvernement

INTERVIEW

EMMANUEL KILI

**Révolutionner la
Mobilité Urbaine
avec Haikkat**

NIGER

Liberté provisoire pour quatre ex-ministres du président déchu Mohamed Bazoum

SOMMAIRE

INTERVIEW - EMMANUEL KILI

3 - 7

NOS ARTICLES

8 - 23

AFRIQUE DU SUD: JACOB ZUMA EXCLU DE L'ANC POUR AVOIR DIRIGÉ UN PARTI CONCURRENT LORS DES LÉGISLATIVES

9 - 10

RDC : STADE DES MARTYRS, AU MOINS NEUF PERSONNES TUÉES DANS UNE BOUSCULADE LORS D'UN CONCERT DE GOSPEL

11 - 12

SÉNÉGAL : BASSIROU DIOMAYE FAYE DÉCLARE SON PATRIMOINE 4 MOIS APRÈS SA PRISE DE FONCTION

13 - 14

NIGER : LIBERTÉ PROVISOIRE POUR QUATRE EX-MINISTRES DU PRÉSIDENT DÉCHU MOHAMED BAZOUN

15 - 16

SAHARA OCCIDENTAL : APRÈS LE SOUTIEN APPORTÉ PAR LA FRANCE AU PLAN MAROCAIN, L'ALGÉRIE ENTRE COLÈRE ET RETIRE SON AMBASSADEUR DE PARIS

17 - 18

GUINÉE : PROCÈS DU MASSACRE DE 2009, MOUSSA DADIS CAMARA CONDAMNÉ À 20 ANS DE PRISON POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

19 - 20

NIGERIA : MANIFESTATIONS CONTRE LA MAUVAISE GOUVERNANCE ET LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE, AU MOINS 13 MORTS ENREGISTRÉS, SELON AMNESTY INTERNATIONAL

21 - 22

CÔTE D'IVOIRE : VARIOLE DE SINGE - SIX CAS DÉTECTÉS DONT UNE GUÉRISON ENREGISTRÉE, SELON LE GOUVERNEMENT

23

PORTRAIT : EMMANUEL KILI



Révolutionner la Mobilité Urbaine avec Haikkat

Dans le cadre de ce numéro de Hamaniè, nous avons l'honneur de recevoir Emmanuel Kili, CEO et co-fondateur de Haikkat. Diplômé du prestigieux Programme Grande École de l'emlyon business school, il a su transformer ses compétences et sa vision en créant Haikkat, la première application mobile de navigation en transports en commun à Abidjan.

Lors de cette interview, Emmanuel partagera avec nous les défis et les succès rencontrés sur son parcours, les motivations derrière la création de Haikkat, et ses perspectives pour l'avenir de la mobilité urbaine en Afrique. À travers son récit, il offrira également des conseils précieux aux jeunes entrepreneurs africains désireux de lancer leurs propres startups dans le secteur technologique.

Emmanuel Kili est un visionnaire déterminé à transformer l'expérience des usagers des transports en commun, non seulement à Abidjan, mais à travers tout le continent africain. Rejoignez-nous pour découvrir son parcours, ses ambitions et comment Haikkat est en train de redéfinir la mobilité urbaine.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET ACADEMIQUE

Pouvez-vous nous parler de votre parcours académique et professionnel avant de co-fonder Haikkat ?

Avant de co-fonder Haikkat, j'ai travaillé dans une startup opérant dans la logistique et le transport après ma licence. Puis, j'ai suivi une formation à Abidjan qui m'a permis d'intégrer une top business school en France, où j'ai suivi une formation en Management. Cela m'a permis d'acquérir une solide expérience professionnelle au sein d'une grande multinationale dans le secteur de l'automobile.

Qu'est-ce qui vous a motivé à intégrer le Programme Grande École de l'emlyon business school, et comment cette formation a-t-elle contribué à votre carrière ?

Après ma licence, j'ai souhaité apporter une dimension internationale à mon cursus pour me démarquer dans ce monde professionnel en constante évolution. Intégrer l'emlyon business school m'a permis d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise et en entrepreneuriat. Pendant ces années d'études, j'ai pu élargir ma vision stratégique et acquérir les outils nécessaires pour lancer et gérer, avec mon co-fondateur, une start-up innovante comme Haikkat.



QUESTIONS SUR HAIKKAT

Comment est née l'idée de créer Haikkat et quel problème spécifique cherchiez-vous à résoudre avec cette application ?

L'idée de créer Haikkat est née de la frustration liée aux défis des déplacements en transport en commun à Abidjan, notamment tout ce qui concerne les horaires imprévisibles, les itinéraires complexes et les informations inexistantes lors des déplacements. Nous voulons créer un écosystème des transports en commun digitalisé et fiable.

Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de l'application Haikkat et en quoi elle se distingue des autres solutions de navigation en transports en commun ?

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas d'autres solutions de navigation en transports en commun. Haikkat sera la première application de ce type sur le sol ivoirien. Notre application offre des itinéraires précis et en temps réel pour divers modes de transport en commun, tels que les gbakas, bus, wôrô-wôrôs et autres.

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées lors du développement de Haikkat, et comment les avez-vous surmontées ?

Nous sommes toujours en plein développement de l'application et essayons de surmonter les difficultés au quotidien. La principale difficulté étant de collecter les données sur les lignes de transport des différents



modes de déplacement. Une problématique que, nous en sommes sûrs, nous résoudrons avec Haikkat dans les prochaines années.

Quelles sont les fonctionnalités clés de Haikkat qui rendent l'application indispensable pour les usagers des transports en commun à Abidjan ?

Les fonctionnalités clés de l'application sont :

- *Les itinéraires de navigation (navigation guidée et intelligente)*
- *Proposition d'alternatives*
- *Alerte sur le trafic*
- *Information fiable sur les coûts et les temps de trajet*

Nous nous attelons à améliorer ces fonctionnalités au quotidien.

Comment votre application aide-t-elle à améliorer l'expérience utilisateur des transports en commun à Abidjan ?

Aujourd'hui, pour se rendre dans un lieu, les usagers en transport en commun manquent totalement d'information sur leur déplacement. Où je vais ? (précisément), Quel est le temps du trajet ? Combien ça coûte ? Haikkat vient répondre à ces différentes questions. Nous mettons en place une solution technologique qui permettra à chaque établissement d'être rattaché à notre algorithme pour permettre aux utilisateurs d'arriver précisément là où ils souhaitent se rendre en transport en commun.



ENTREPRENEURIAT ET LES PERSPECTIVES

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes entrepreneurs africains qui souhaitent lancer

leur propre start-up dans le secteur technologique ?

Je leur conseillerais de ne surtout pas hésiter à se lancer même en tâtonnant, car notre continent a encore beaucoup de défis technologiques à relever et a besoin de jeunes qui embrasseront la dynamique pour apporter des solutions pertinentes. La persévérance et l'innovation sont également essentielles.

Quelles sont vos ambitions pour Haikkat à court et à long terme ? Envisagez-vous une expansion dans d'autres villes ou pays ?

À court terme, nous visons à implémenter solidement Haikkat à Abidjan. À long terme, nous visons être présents dans toutes les grandes villes du pays. L'expansion vers d'autres pays est tout à fait envisageable, car nos pays voisins rencontrent les mêmes problèmes. Ceci peut se faire grâce à des partenariats plus poussés et des collaborations technologiques et financières.

Comment voyez-vous l'évolution du secteur des transports en commun en Afrique, et quel rôle Haikkat pourrait-il y jouer ?

Ce secteur est en pleine transformation aujourd'hui avec des solutions de transport plus développées qui voient le jour, comme par exemple la ligne de métro qui arrive à Abidjan, ou les lignes de trains en Tanzanie. Ces avancées s'accompagnent d'une demande croissante de solutions numériques. Haikkat compte y jouer un rôle clé en offrant des outils technologiques qui améliorent l'efficacité et la fiabilité de ces transports publics.

Pouvez-vous nous parler des partenariats stratégiques que vous avez établis ou que vous envisagez d'établir pour développer Haikkat ?

Aujourd'hui, nous explorons les possibilités de partenariats avec les services de transports en commun du grand Abidjan, notamment avec les acteurs des lignes de bus et les autres opérateurs de transport pour construire une architecture technologique dans laquelle ils pourraient facilement s'intégrer pour améliorer les services proposés aux usagers.

QUESTIONS PERSONNELLES

En dehors de votre carrière professionnelle, quelles sont vos passions ou activités qui vous tiennent à cœur ?

Je suis passionné de lecture. Je lis en ce moment «Blink» de Malcolm Gladwell et j'aime beaucoup le football. Étant un amateur de découverte, je suis aussi intéressé par les voyages, à la découverte de nouvelles cultures.

Comment parvenez-vous à équilibrer votre vie professionnelle et personnelle, surtout en tant qu'entrepreneur ?

J'y parviens grâce à la planification. Une planification rigoureuse, un bon calendrier d'activités et de tâches avec les différents temps nécessaires, me permet d'être dans les clous.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Quelle est la vision d'Haikkat en termes d'impact social et environnemental, notamment en matière de réduction des émissions de carbone et d'amélioration de la mobilité urbaine ?

Notre solution contribuera à réduire l'utilisation des véhicules privés et les émissions de carbone. Avec des solutions d'itinéraires alternatives en temps réels, les usagers passent moins de temps dans les bouchons et le trafic devient plus fluide.

Comment votre application contribue-t-elle à l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'Abidjan ?

En digitalisant le secteur des transports en commun, Haikkat réduit le stress et les incertitudes liés aux déplacements quotidiens. Cela permet aux habitants de gagner du temps, d'accéder plus facilement à des opportunités économiques et sociales, et surtout de faire des économies.

MOT DE FIN

Merci à Mian Media et à Hamaniè pour cette lucarne et pour tout le travail accompli dans l'univers des médias en Côte d'Ivoire et en Afrique. Nous sommes déterminés à transformer la mobilité urbaine à Abidjan et au-delà, et nous remercions tous ceux qui soutiennent Haikkat dans cette mission. Nous sommes convaincus que nous pouvons créer un avenir plus connecté et digital dans le secteur de la mobilité urbaine en Côte d'Ivoire et en Afrique.



NOS ARTICLES

Photo : Le Monde



AFRIQUE DU SUD

JACOB ZUMA EXCLU DE L'ANC POUR AVOIR DIRIGÉ UN PARTI CONCURRENT LORS DES LÉGISLATIVES

Suspendu au mois de janvier dernier par la commission de discipline du Congrès national africain (ANC), l'ancien président sud-africain, Jacob Zuma, selon un document du parti qui a fuité ce dimanche 28 juillet et qui a été relayé par la presse locale, est désormais exclu des rangs de la formation politique fondée par feu Nelson Mandela.

Les instances dirigeantes de l'ANC reprochent à Jacob Zuma d'avoir dirigé un parti concurrent lors des législatives de mai dernier, sanctionnées par un revers historique du parti au pouvoir.

« Le membre accusé est exclu de l'ANC (Congrès national africain) », stipule ce document daté du 29 juillet. « Le membre accusé a le droit de faire appel devant la Commission disciplinaire nationale d'appel dans les 21 jours », indique la note.

La sanction n'a pas été publiquement annoncée à ce stade. Cependant, il est connu que Jacob Zuma était visé par une procédure disciplinaire depuis le 17 juillet.

L'ancien président avait déjà été suspendu par l'ANC en janvier, un mois après son alliance avec le parti nouvellement formé uMkhonto we Sizwe (MK), dont il est toujours à la tête.

Le MK a fini en troisième position de ce scrutin avec 14,5 % des voix et obtenu 58 sièges de députés sur 400, tandis que l'ANC signait son pire score depuis trois décennies, 40 %.

Si son éventuel appel venait à être rejeté, Jacob Zuma pourrait voir son adhésion à l'ANC révoquée, lui qui a rejoint le parti en 1959 par le biais de sa section jeunesse.

Élu président d'Afrique du Sud en 2009, Jacob Zuma, 82 ans, a été chassé du pouvoir en 2018 à cause d'affaires de corruption. Il a été remplacé par Cyril Ramaphosa, son rival de longue date. Il a encore un poids politique considérable et bénéficie du soutien de certaines franges de l'ANC.

Jacob Zuma ne peut pas siéger comme député à cause d'une condamnation à 15 mois de prison en

juin 2021 pour outrage à magistrat, lorsqu'il avait refusé de témoigner lors d'une enquête portant sur des faits de corruption et de favoritisme sous sa présidence.

Il a passé deux mois derrière les barreaux avant d'être relâché pour raisons de santé, sa peine ayant ensuite été commuée par Cyril Ramaphosa.

Son incarcération avait déclenché les pires vagues de violences en Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid, avec plus de 350 morts.

Photo : Linfodrme



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

STADE DES MARTYRS, AU MOINS NEUF PERSONNES TUÉES DANS UNE BOUSCULADE LORS D'UN CONCERT DE GOSPEL

En République Démocratique du Congo (RDC), le concert de l'artiste gospel Mike Kalambay au stade des Martyrs de Kinshasa a tourné au drame, le samedi 27 juillet dernier. Au moins neuf personnes y ont perdu la vie suite à une bousculade. Plusieurs blessés ont également été déplorés. Le stade, d'une capacité de 80 000 places, était plein à craquer, et les forces de l'ordre déployées pour la sécurisation de l'événement étaient manifestement débordées.

Juste après le drame, les responsables des services de sécurité de la ville et le gouverneur se sont retrouvés avec quatre ministres autour du numéro deux du gouvernement à son cabinet de travail pour analyser les circonstances du drame.

Selon des témoins, certaines victimes sont mortes par étouffement, d'autres par bousculade dans ce stade dont l'aire de jeu, les couloirs, les places assises et les gradins étaient saturés. Les organisateurs du concert avaient prévu de remplir le stade et son esplanade, mais les billets ont été vendus très rapidement, certains spectateurs ont dû re-

brousser chemin par manque de place.

Dans un communiqué, Maajabu Label, le producteur du concert, a déclaré que les incidents se sont produits pendant que les services de l'ordre « essayaient de neutraliser quelques fauteurs de troubles ».

Le ministre de la Justice, Constant Mutamba, a instruit l'inspecteur général de la police judiciaire et l'auditeur général des forces armées afin d'engager des enquêtes et d'interroger notamment les organisateurs. La star Mike Kalambay, quant à elle, est libre et a pris part à la réunion avec les autorités.

On se souvient qu'en octobre 2022, un incident identique s'était produit dans ce même stade lors d'un concert de Fally Ipupa. Selon les autorités, onze personnes, dont deux policiers, en étaient mortes, et aucune poursuite judiciaire n'avait été engagée.

Cette fois, les autorités sont déterminées à faire toute la lumière sur ce nouveau drame. « Nous pou-

vons vous rassurer que nous allons suivre tout cela de très près avec le ministre d'État à la Justice et Garde des sceaux pour que, dans un délai le plus bref, les responsabilités tant pénales que civiles soient établies », a rassuré le ministre en charge de l'intérieur.

Photo : APS

 **SÉNÉGAL**

BASSIROU DIOMAYE FAYE DÉCLARE SON PATRIMOINE 4 MOIS APRÈS SA PRISE DE FONCTION

Le Sénégal continue de séduire l'Afrique et le monde entier sur sa démocratie et sa transparence en matière de gestion des biens publics. Après sa prise de fonction, le 2 avril dernier et conformément à la Constitution de ce pays, le président Bassirou Diomaye Faye, a rendu publique sa déclaration de patrimoine qui inclut des détails sur ses biens immobiliers, ses comptes bancaires, ses dettes et d'autres actifs. Les informations sur le patrimoine du président sénégalais ont été publiées, ce lundi dans le Journal officiel de la république du Sénégal.

Les deux prédécesseurs de Diomaye Faye, en l'occurrence Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (2012-2024) avaient également rempli une déclaration de patrimoine après leur entrée en fonctions, une obligation légale inscrite dans la Constitution depuis 2001.

Avant d'occuper la plus haute fonction de l'État, Bassirou Faye, élu le 24 mars, exerçait en tant qu'Inspecteur des Impôts et Domaines au ministère de l'Économie et des Finances.

Marié sous le régime de la séparation de biens, son salaire mensuel s'élève à 4 millions 859 302 CFA. Parmi ses actifs, on compte deux comptes bancaires courants avec un solde de 22 millions 234 257 CFA. Les dettes de Bassirou s'élèvent à 38 millions CFA, avec des restes à payer de 30 millions 964 613 CFA.

Il possède également un véhicule acquis d'occasion en 2022 pour un coût de 19 millions CFA. En termes de biens immobiliers, Bassirou Diomaye Faye détient une maison bâtie sur une parcelle de 200 m² à Mermoz, Dakar, d'une valeur vénale du terrain nu de 140 millions CFA et des constructions évaluées à 134 millions 976 000 CFA.

Le président Faye possède en outre, plusieurs terrains non bâties, dont un terrain de 80m x 40m à Ndiaganiao acquis pour 3 millions CFA, un terrain agricole de 4,3 ha à Sandiara acquis pour 15 millions 050 000 CFA avec un investissement supplémentaire de 29 millions CFA, et un terrain nu de 202 m² à Keur Moussa évalué à 1 million 700 000 CFA.

Officiellement installé à la tête du Sénégal, le 2 avril dernier, après sa brillante élection, le 24 mars, Bas-sirou Diomaye Diakhar Faye, fait de la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance, sa priorité.

Photo : Wakat Séra



NIGER

LIBERTÉ PROVISOIRE POUR QUATRE EX-MINISTRES DU PRÉSIDENT DÉCHU MOHAMED BAZOUM

La Cour d'appel de Niamey, au Niger, a ordonné, le lundi 29 juillet dans la soirée, la libération provisoire de quatre anciens ministres du régime déchu de l'ancien président Mohamed Bazoum. Ces quatre anciens ministres ont tous été arrêtés au lendemain du coup d'État du 26 juillet 2023. Ils sont poursuivis pour « atteinte à la sécurité nationale » et « crime de trahison ».

Il s'agit précisément de l'ancien ministre de l'Intérieur, Hama Amadou Souley, de l'ex-ministre des Finances, Ahmat Jidoud, de l'ancien ministre de l'Énergie, Ibrahim Yacoubou, et de l'ex-ministre du Plan, Rabiu Abdou. Ils ont passé plus d'un an en détention préventive. Selon leurs avocats, leur seul crime est d'avoir publiquement condamné le coup d'État militaire mené par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) et d'avoir occupé des postes de responsabilité au moment des faits.

Des faits qui n'ont pourtant rien de répréhensible d'un point de vue pénal, soutient Maître Illo Issoufou, l'un des avocats des prévenus, qui dénonce

un dossier complètement vide à l'encontre de ses clients. Il s'est naturellement dit soulagé et heureux de l'annonce de leur libération provisoire, lors d'une audience de la Cour d'appel de Niamey. Maître Illo Issoufou est par ailleurs déterminé à « continuer à se battre pour que les autres détenus soient eux aussi libérés ».

Au Niger, depuis la prise de pouvoir par les armes de la junte dirigée par le général Abdourahamane Tiani, ce sont près d'une vingtaine de prisonniers politiques, tous proches du régime déchu, qui croupissent dans les geôles nigériennes. Parmi eux se trouve le très renommé Abba Sani Issoufou, ancien ministre du Pétrole et fils de l'ancien président Mahamadou Issoufou, retenu dans une prison à 180 km de la capitale, Niamey.

Mohamed Bazoum, le président déchu, quant à lui, est toujours retenu dans une aile de la présidence nigérienne depuis le coup d'État, il y a un an. Il refuse de démissionner de son poste de président de la République, malgré la pression des militaires au

pouvoir. Mi-juillet, la cour d'État a levé son immunité présidentielle, l'exposant ainsi à un procès pour « atteinte à la sécurité nationale » et « crime de trahison ».

Photo : RFI



ALGÉRIE

SAHARA OCCIDENTAL : APRÈS LE SOUTIEN APPORTÉ PAR LA FRANCE AU PLAN MAROCAIN, L'ALGÉRIE ENTRE COLÈRE ET RETIRE SON AMBASSADEUR DE PARIS

Les autorités algériennes sont en colère après la décision de la France de réaffirmer son soutien au plan du Maroc pour le Sahara occidental. Alger, qui n'accepte pas que Paris puisse se ranger du côté du Maroc en soutenant son plan comme « la seule base » permettant de résoudre le conflit avec les indépendantistes du Polisario, vieux de près de 50 ans, a décidé de retirer immédiatement son ambassadeur à Paris.

Cette crise jette un grand froid entre les deux pays et fait planer une grosse incertitude sur la prochaine visite d'Abdelmadjid Tebboune, le président algérien, en France.

Depuis la semaine dernière, Alger, qui soutient les indépendantistes sahraouis, avait mis en garde la France contre son idée de se ranger du côté du Maroc.

Selon un communiqué d'Alger, la France a fini par donner sa caution « franche et catégorique » au

« fait colonial imposé » au Sahara occidental. L'Algérie dénonce ainsi « la légèreté » et « la grande désinvolture » du gouvernement français actuel qui a franchi un pas qu'« aucun autre gouvernement français n'avait cru devoir franchir ». La France, poursuit le communiqué, « ne mesure pas toutes les retombées potentielles d'une telle décision ».

Alger estime qu'en reconnaissant le plan d'autonomie marocain comme la seule base de règlement du conflit du Sahara occidental dans le cadre de la prétendue souveraineté du Maroc, la France « bafoue la légalité internationale et prend fait et cause pour la négation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ».

Réagissant au coup de sang des autorités algériennes, la France a indiqué avoir « pris note de la décision de l'Algérie de rappeler son ambassadeur » tout en se disant déterminée à approfondir sa relation avec l'Algérie pour en faire bénéficier les peuples français et algérien. « Nous n'avons pas à

commenter cette décision souveraine », a déclaré à l'AFP une source diplomatique. « Pour notre part, nous restons déterminés à poursuivre l'approfondissement de notre relation bilatérale avec l'Algérie », a-t-elle ajouté.

Pour rappel, l'histoire du Sahara occidental est celle d'un territoire désertique peuplé par des tribus nomades, qui n'a jamais été organisé en État-nation. Elle est intimement liée à celle de ses voisins, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. Après quelques tentatives infructueuses au XVe siècle, les Espagnols en ont fait une colonie entre 1884 et 1975. À la suite du désengagement de l'Espagne en 1975, qui abandonnait ce territoire sans procéder au référendum du peuple sahraoui pour lequel elle était mandatée par l'ONU, le territoire a été militairement envahi et annexé par le Maroc et la Mauritanie ; le Front Polisario, un mouvement indépendantiste, a entrepris une lutte armée. Le Sahara occidental est aujourd'hui un territoire non autonome selon l'Organisation des Nations unies, revendiqué par le Royaume du Maroc (qui en contrôle environ 80 %) et la République arabe sahraouie démocratique (qui en contrôle environ 20 %) ; son statut définitif reste en suspens depuis le cessez-le-feu de 1991.

Photo : fr.news.yahoo.com

 **GUINÉE**

PROCÈS DU MASSACRE DE 2009, MOUSSA DADIS CAMARA CONDAMNÉ À 20 ANS DE PRISON POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Vingt (20) ans de prison. C'est la peine prononcée par la justice guinéenne, ce mercredi 31 juillet 2024, dans le procès des massacres du 28 septembre 2009 contre Moussa Dadis Camara, ancien chef d'État qui a dirigé la Guinée entre 2008 et 2009.

L'ancien chef de la junte militaire a été déclaré coupable de crimes contre l'humanité dans ce massacre qui a coûté la vie à au moins 156 personnes et fait des centaines de blessés, ainsi que 109 femmes violées.

Ce verdict, qualifié d'historique en Guinée car c'est la toute première fois qu'un ancien chef d'État est jugé par une justice du pays, arrive au terme de 22 mois d'audience. Finalement, le verdict rendu par les juges est plus clément que les réquisitions du parquet qui avaient requis la perpétuité pour Dadis Camara.

La peine la plus lourde a été prononcée contre Claude Pivi, ministre de la Sécurité présidentielle en 2009, en cavale depuis le 4 novembre dernier.

Il a écopé de la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 25 ans et un mandat d'arrêt a été émis contre lui.

Parmi les lourdes peines, il y a aussi Marcel Guilavogui qui a été condamné à 18 ans d'emprisonnement. L'ancien protégé du président avait été vu au stade rouant de coups les leaders politiques et menaçant de faire exploser avec ses grenades la clinique où, après le massacre, les leaders politiques avaient été admis.

Par ailleurs, Blaise Goumou, un gendarme sous les ordres de Tiegboro, a obtenu 15 ans de prison. Mamadou Aliou Keita a écopé de 11 ans d'emprisonnement et Paul Mansa Guilavogui de 10 ans.

C'est également la peine qui a été décidée contre Aboubacar Diakité, dit « Toumba », pour crimes contre l'humanité. Les juges se sont montrés plus cléments, car c'est lui qui a accepté pendant le procès de dire « sa part de vérité » et qui a fait apparaître les premières fissures au sein de la défense.

En revanche, quatre militaires et gendarmes ont été acquittés. Il s'agit de Cécé Raphaël Haba, Ibrahima Camara, dit « Kalonzo », Alpha Amadou Baldé et Abdoulaye Chérif Diaby. Les différentes parties ont 15 jours pour faire appel.

Photo : Ouest-France



NIGERIA

MANIFESTATIONS CONTRE LA MAUVAISE GOUVERNANCE ET LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE, AU MOINS 13 MORTS ENREGISTRÉS, SELON AMNESTY INTERNATIONAL

Au Nigéria, les populations sont descendues par plusieurs milliers, ce jeudi 1er août 2024 dans les rues des six zones géographiques du pays pour manifester contre la mauvaise gouvernance, mais aussi contre la hausse du coût de la vie. 24 heures après, l'ONG Amnesty International informe dans un rapport publié, ce vendredi 2 août, qu'au moins 13 personnes ont trouvé la mort lors de ces manifestations.

L'ONG pointe du doigt les forces de l'ordre qui selon elle, ont fait usage de leurs armes face aux manifestants. Dans son bilan, Amnesty International indique que six personnes ont été tuées dans la ville de Suleja près de la capitale Abuja, quatre à Maiduguri dans le nord-est et trois à Kaduna au nord-ouest du pays.

Annoncé depuis plusieurs jours, le mouvement #Endbadgovernance (« Mettre fin à la mauvaise gouvernance »), lancé jeudi matin on peut le dire, a été un franc succès. En dépit des appels de la ma-

jorité présidentielle à ne pas adhérer à l'initiative, les Nigérians ne se sont pas faits prier pour prendre d'assaut les grandes artères des principales villes du pays où ils ont battu le pavé pour réclamer de meilleures conditions de vie.

À Abuja par exemple, des manifestants ont marché vers Asokoro avant de s'arrêter à quelques encablures de la villa présidentielle, de l'Assemblée Nationale et de la Cour suprême. Les forces de sécurité manifestement débordées, ont été contraintes d'user du gaz lacrymogène pour disperser les manifestants composés pour la plupart de jeunes.

A Lagos et à Abuja, la mobilisation était impressionnante. Même dans le nord, des localités comme Kano, Maiduguri et Bauchi d'ordinaire très peu impliquées dans ce genre de manifestations, ont répondu à l'appel. Des scènes identiques dans les États de Kano, Borno et de Bauchi, toujours dans le nord du Nigéria. Des manifestants dans les rues,

ont chanté des slogans hostiles au régime dans l'État de Benue au Centre, dans le sud-ouest dans l'État d'Oyo, et aussi à Port Harcourt dans l'État de Rivers. Une confirmation que le mouvement #EndbadGovernance a une dimension nationale et qu'il a eu l'adhésion massive des populations.

Photo : AIP



■ CÔTE D'IVOIRE

VARIOLE DE SINGE - SIX CAS DÉTECTÉS DONT UNE GUÉRISON ENREGISTRÉE, SELON LE GOUVERNEMENT

Six cas de variole du singe, dont une guérison. C'est le bilan dévoilé par le gouvernement sur cette maladie, ce jeudi 1er août au cours de la conférence de presse suivant le conseil des ministres.

Selon le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, en dépit des cas enregistrés, il n'y a aucune perte en vies humaines. « Fort heureusement, nous n'avons aucun cas mortel pour le moment », a-t-il dit.

Amadou Coulibaly appelle les populations à observer les mesures d'hygiène, car le mode de contamination se fait à travers le contact, notamment avec les fluides d'une personne infectée, tels que sueurs, salive et sang. « Il faut donc observer au maximum les mesures d'hygiène », a-t-il précisé.

Il assure que le ministère de la Santé est alerté et a renforcé son système de surveillance de détection précoce. « C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de lancer l'alerte tout de suite. Nous avons un système qui est assez réactif, donc il faut saluer tous

les agents de santé et le système que nous avons mis en place et qui nous a permis de répondre à de grands défis. Quand la fièvre Ebola a éclaté, notre pays, la Côte d'Ivoire, a pu se préserver, car nous avons mis en place un système à l'époque.

Ce système est là. Il s'agit juste de le réhabiliter chaque fois que besoin est. On a connu la pandémie de la COVID-19. La riposte en Côte d'Ivoire a été très bonne et a permis de gérer et de réduire la propagation du virus au sein de la population. Nous avons confiance en la robustesse de notre système aussi bien en termes d'alerte précoce que de prise en charge des malades en cas de survenue », a-t-il expliqué.

Mian Media

Inform & Engage Africa



Hamaniè

Contactez-nous



emmanuel.mian@mianmedia.com



[\(+33\) 7 55 89 00 81](tel:+33755890081)



[\(+225\) 07 08 734 964](tel:+2250708734964)

Suivez nous sur :



Visitez le site internet
www.mianmedia.com